

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE SOCIALE
ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

07/272 du 5/6/87
DECRET N° /MTSSJ/DGFP-DGPCE - *sm*
portant promotion au titre de l'année
1986, des Ingénieurs Statisticiens
Economistes des cadres de la catégori
A, hierarchie I des Services Techni-
ques (Statistique) en-tête ONKA Felix

(/ISAS :

LE PREMIER MINISTRE,

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n°076/84 du 7-12-84 portant ratification de
l'ordonnance n° 019/84 du 23-8-84 portant modification de certaines
dispositions de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n°15/62 du 3-2-62 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le Decret n°60/130/MF du 9-5-62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le Decret n°62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories
et hierarchies des cadres créés par la loi n°15/62 du 3-2-62 portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le Decret n°63/410 du 12-12-63 portant statut commun
des fonctionnaires du personnel Technique des services de la Statisti-
que ;
(/u le Decret n°65/170 du 25-6-65 réglementant l'avancement
des fonctionnaires ;
(/u le Decret n°74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du decret n°62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelonne-
ments indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du
Congo ;
(/u le Decret 62/199/FP du 5-7-62 relatif à la nomination
et à la revocation des fonctionnaires de la catégorie A I ;
(/u le Decret n°84/856 du 8-8-84 portant nomination du
Premier Ministre ;
(/u le Decret n°86/1172 du 10-12-86 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
(/u le Decret n°86/1173 du 10-12-86 portant organisation
des intérim des membres du Gouvernement ;
(/u le Decret n°85/260 du 05-03-85 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et
révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le Decret n° 86/877 du 18-7-86 sur la prise d'effet des
avancements et reclassements ;
(/u le Decret n° 07/271 /MTSSJ/DGFP-DGPCE du 5/6/87
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1986
des Ingénieurs Statisticiens Economistes des cadres de la catégorie A,
hierarchie I des services Techniques (Statistique) ;

LE D E C R E T

Mazay

1^{ère} année

Article 1er : Sont promus aux échelons ci-après au titre de 1986 les Ingénieurs Statisticiens Economistes des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Statistique) dont les noms et prénoms suivent :

ACC = Néant

<u>Au 3^e échelon</u>		<u>Indice 1010</u>	
- ONKA (Félix)	P/C du 07-02-86 ✓		CNSEE
- POUKOUTA (Victor-Prosper)	P/C du 01-10-86 ✓		CNSEE
<u>Au 4^e échelon</u>		<u>Indice 1140</u>	
- BAMBI (Gérald)	P/C du 01-07-86 ✓		Mini-Défense
- BITEMO Michel	P/C du 01-10-86 ✓		CNSEE
- NGOMA (Joseph)	P/C du 01-10-86 ✓		CNSEE
- MAYOUIA André	P/C du 16-08-86 ✓		UDEAC
<u>Au 5^e échelon</u>		<u>Indice 1220</u>	
- MANGUAMA (Simon)	P/C du 01-03-86 ✓		Mini-Mines et Ener.
- NZENZEKE Georges	P/C du 17-12-86 ✓		S.G.P
<u>Au 6^e échelon</u>		<u>Indice 1300</u>	
- DIABATANTOU (Dieudonné)	P/C du 19-09-86 ✓		S.G.P
<u>Au 7^e échelon</u>		<u>Indice 1460</u>	
- KOUZOUNGOU (Ferdinand)	P/C du 19-08-86 ✓		Mini-Finances
<u>Au 9^e échelon</u>		<u>Indice 1620</u>	
- MATETA ADAMO (Luc-Daniel)	P/C du 01-04-86 ✓		D.G Industrie

Article 2 : Conformément aux dispositions du décret n°86/877 du 18-7-86 susvisé cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 3 : Le présent Arrêté qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 5 JUIN 1987

Par le Premier Ministre,
Le Garde des Sceaux,
Le Ministre du Travail, de la Sécurité
Sociale et de la Justice,

Dieudonné KIMBEMBE

Commandant Dieudonné KIMBEMBE

Ange Edouard POUNGUI

Ange Edouard POUNGUI

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1
DGFP/DGPCE..... 2
DGB..... 2
DCF..... 2
MPE..... 2
DOSSIER CNSEE..... 33
DOSSIER DGFP..... 33
INTERESSES..... 11
BST/DGFP..... 2
SGG/BC..... 2/90